



Décision n°35/2022

## DECISION DU MAIRE

**OBJET :** *Participations en matière de transports scolaires Carte Scol'r Junior circuits spéciaux – Année 2023/2024*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales.

**Vu** la délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** la liste complète et mise à jour des circuits relevant des critères définis au règlement régional, des circuits nouvellement classés parcours à pieds insuffisants, établie par Ile-de-France Mobilités,

**Considérant** que le circuit spécial Ollainville – Écoles Boutons d'Or / La Roche / Ronsard / Prévert est nouvellement classé « circuit parcours à pieds insuffisants » (PAPI),

**Considérant** l'incidence engendrée sur le tarif applicable pour l'inscription au service des circuits spéciaux scolaires pour les élèves empruntant ces circuits, à savoir un tarif unique de 24 €,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 mai 2023,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Les participations en matière de transports scolaires Carte Scol'r Junior circuits spéciaux au titre de l'année 2023/2024 sont fixées comme suit :

- Les parents s'acquitteront des 24 € correspondant au tarif unique des circuits spéciaux PAPI, auprès de la Commune.
- Des frais de 20 € pour inscription tardive seront susceptibles d'être appliqué pour toute demande effectuée après le 30 juillet 2023 (hors nouveaux arrivants).

#### ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.



Le 6 juin 2023  
Monsieur le Maire,

*Giraudeau*

Jean-Michel GIRAUDEAU

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 06/06/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219104619-20230606-DEC352023-R

